

Exemple Chiffré :

Un père de famille, âgé de **35ans**, souscrit à **Sanad** afin **d'épargner** et d'assurer au profit de sa femme et de ses enfants **une protection financière** de **50 000 dinars** au moins servis en cas de survenance d'aléas de la vie avant l'âge de 60 ans. Il consacre une cotisation de **108 dinars par mois** (croissante de 2% par an) pour financer ce plan.

Au terme de son assurance **Sanad**, son bilan financier se présentera comme suit :

CAPITAL EPARGNE (*)	61 723 DT
CUMUL DES COTISATIONS	- 41 639 DT
CUMUL DES ECONOMIES D'IMPÔTS (**)	12 492 DT
GAIN NET AU TERME	32 576 DT

(*) Sur la base d'une hypothèse de rémunération de l'épargne au taux de 5%/an sur toute la durée du plan.

(**) Sur la base d'un taux marginal d'imposition à l'IRPP au taux de 30%

Votre conseiller hayett sera heureux de vous offrir de plus amples renseignements sur Sanad.

Sanad[®]

Donnez de nouvelles perspectives à votre vie

**Vous Voulez**

- réussir vos projets d'avenir ;
- maintenir votre niveau de vie après la retraite ;
- protéger votre famille.

Votre contrat **Sanad** vous offre

- **une épargne** performante et souple ;
- **un capital** versé en cas de survenance d'aléas de la vie.

Sanad[®]

Un seul contrat, plusieurs avantages

1 Pour réussir votre retraite il faut bien la préparer !
Sanad[®] vous permet **d'épargner** pour faire face à la diminution subite de votre revenu principal après votre départ à la retraite.

Avec notre formule **Sanad**[®], épargnez selon vos moyens à partir de **31,500 Dinars/mois**, aussi vous pouvez effectuer à tout moment des versements supplémentaires à partir de **360 Dinars**.

Disposez pendant toute la durée du contrat, d'une partie ou de la totalité de votre épargne sous forme d'avance ou de rachat partiel ou total.

Au moment de votre départ à la retraite et dès l'âge de **50 ans**, vous disposez de votre épargne sous forme de capital, rentes viagères (à vie) ou rentes certaines (sur **5, 10, 15** ou **20 ans**).

2 Pour vivre serein !
 Les garanties de **prévoyance** de **Sanad**[®], vous permettent d'assurer à vos proches **une protection financière** en cas d'aléas de la vie pour faire face à la perte brutale du revenu principal

Sanad[®] vous offre une protection globale grâce à ses garanties complémentaires optionnelles :

- Décès accidentel ;
- Incapacité Permanente et Partielle ;
- Exonération de paiement de la prime en cas d'incapacité Temporaire du travail.



LES POINTS CLÉS

■ Des avantages fiscaux

Les primes d'assurances sont déductibles fiscalement. Elles vous permettent donc de bénéficier de réductions d'impôts.*

■ Un rendement assuré

Votre épargne est rémunérée à un taux de rendement minimum garanti, communiqué par les Assurances Hayett au début de chaque année, auquel s'ajoute une participation aux bénéfices à hauteur de 90% au moins du taux de rendement obtenu sur le placement des fonds gérés conformément à la réglementation en vigueur.

■ Une épargne disponible

Vous pouvez obtenir une avance à partir de la 3ème année d'assurance, effectuer un rachat partiel ou encore demander le rachat total de votre épargne.

■ Une information régulière

Vous pourrez suivre l'évolution de l'épargne constituée (deux ans d'ancienneté) compte tenu des participations aux bénéfices distribuées.

■ Une étude personnalisée

Le conseiller Hayett est un professionnel de la retraite et de la prévoyance familiale. Il se fera un plaisir de vous préparer une étude personnalisée vous permettant de mieux saisir tous les avantages dont vous pouvez bénéficier en souscrivant à **Sanad**[®].

(*) Toutes les prestations réglées dans le cadre de **Sanad**[®] sont exonérées de tout impôt.